



Montreuil, le 13 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc AMBROSINI  
 Directeur des Ressources Humaines  
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF  
 2 place aux Etoiles  
 CS 70001  
 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Monsieur Tanguy COTTE MARTINON  
 Directeur des Trains et de l'Escale  
 Direction Voyages SNCF  
 2 place de la Défense  
 92053 PARIS LA DEFENSE

**Objet : Préavis de grève**

Messieurs les Directeurs,

Le 24 août 2017, la CGT vous a déposé une Demande de Concertation Immédiate reprenant les demandes des cheminots quant aux suppressions d'emplois, le manque de moyens en termes d'effectifs, les transferts d'autorisations de départ, la mise en œuvre du dispositif des portes d'embarquement et l'explosion des contenus et contours des métiers sur le périmètre « voyageurs », notamment dans les Etablissements Voyageurs, ESV, EST, ECT, Transilien, TER, Gares et Connexions.

Au cours de la réunion de concertation du 28 août 2017, vous n'avez pas su répondre aux revendications émises.

La multiplication des postes non tenus, les reports de congés, de repos et les largesses illicites que s'autorisent certaines Directions quant à l'application du dictionnaire des filières (RH O263) et de l'accord sur l'organisation du temps de travail, démontrent que les effectifs disponibles sont bien insuffisants pour absorber la charge de travail.

D'ailleurs, vous n'hésitez pas à multiplier les recours aux emplois précaires afin de tenter de dissimuler ce déficit en termes d'emplois. Cependant, les cheminots ne sont pas dupes !

Qu'il s'agisse des cheminots des pôles d'appui, CPS, CPST, de l'encadrement, de la vente, de l'escale, de l'accueil, de Gares et Connexions et des ASCT, ils mesurent chaque jour la dégradation de leurs conditions de travail.

Malgré ce constat sans appel, vous poursuivez obstinément votre course aux gains de productivité, quel qu'en soit le coût pour la sécurité et les conditions de vie et de travail des cheminots.

Ainsi, vous souhaitez supprimer plus de 1400 emplois en 2017 sur le périmètre « voyageurs » et Gares et Connexions.

Pourtant, il y a bien longtemps que dans tous les chantiers voyageurs, les sonnettes d'alarme ont été tirées.

Concernant la vente, vos intentions sont claires ! Il s'agit de la disparition quasi-totale de la distribution physique.



Quant aux cheminots des guichets et des boutiques, vous projetez d'en faire des itinérants ou des marchands ambulants au gré des demandes, tantôt à bord de camions, tantôt dans des lieux plus ou moins aménagés.

Vous n'accompagnez pas l'évolution digitale comme vous le prétendez mais vous contraignez les usagers à utiliser d'autres modes de distribution, afin de réaliser des gains d'exploitation.

En effet, en allongeant les files d'attente, les usagers n'ont pas d'autre choix que de se diriger vers les réseaux de distribution déshumanisée, accroissant ainsi les inégalités d'accès au service public ferroviaire.

Pour la CGT, les modes de distribution ne s'opposent pas et les guichets et boutiques ont tous leur place dans un réseau au service des usagers.

La CGT conteste également les fermetures de boutiques Voyages et des RCAD régionaux, alors que les appels augmentent.

Au-delà de la vente, ce sont les cheminots de tous les services du périmètre « voyageurs » et Gares et Connexions qui subissent ces vagues de suppressions d'emplois et les reports de charges de travail qui les accompagnent.

Qu'il s'agisse de la sécurité, du service public, des conditions de travail et de l'aménagement du territoire, tous sont revisités, soumis au filtre des seuils de rentabilité.

Ainsi, répondant au même dogme économique, les établissements « mono produit », type ESV (Etablissement Service Voyageurs) ou EST (Etablissement Service Transilien) fixent le cadre d'une polyvalence accrue et ouvrent le champ de la privatisation.

Ces constructions qui tracent en pointillé les lignes d'une vente à la découpe de l'entreprise historique, multiplient les polyvalences. Elles dégradent la sécurité, les conditions de travail et les parcours professionnels.

EML (Equipe Mobile de Ligne), nouveaux métiers « sol/bord », métier « vente escale », « grand métier voyage », ASCVG Transilien... l'imagination de la Direction en matière de polyvalence est fertile mais les conséquences pour les usagers et les cheminots sont toujours plus néfastes.

Concernant la multiplication des transferts d'autorisations de départ et l'interprétation inconsidérée de l'arrêté du 07 mai 2015 (Tâches Essentielles de Sécurité et Tâches de Sécurité Autres qu'Essentielles), la Direction fait preuve au mieux d'une méconnaissance totale de la sécurité système et de la chaîne sécurité, au pire, d'une réelle intention de reléguer la sécurité à une simple variable économique.

Quant aux portes d'embarquement, les incidents en gare de Montparnasse ont malheureusement mis en relief la pertinence de nos multiples alertes.

Tout en sacrifiant le principal atout du ferroviaire sur l'aérien, la souplesse d'embarquement, vous avez créé de véritables goulets d'étranglement présentant de nouveaux risques en matière de sûreté pour les usagers et les cheminots.

Mais là aussi, dans la mise en œuvre de ce dispositif, vous recherchez une polyvalence accrue en tentant d'effacer les contours des métiers de l'escale, de l'accueil et des ASCT.

Pour la CGT, des métiers aux contours et contenus distincts sont indispensables à haut niveau de sécurité et à une technicité permettant de véritables parcours professionnels.

C'est pourquoi, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 20 septembre 2017 à 19h00 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017 à 08h00.



Le préavis couvre l'ensemble des personnels du périmètre « Voyageurs » et Gares et Connexions (Etablissements Voyageurs, ESV, EST, ECT, Transilien, TER, Gares et Connexions, Directions Centrales), ainsi que ceux amenés à les remplacer.

Les revendications sont les suivantes :

- La nécessité d'une politique de recrutement massif pour répondre à des Cadres d'Organisation correctement redimensionnés, afin de satisfaire à un service public de qualité ;
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois notamment à la vente mais aussi à l'escale et à l'accueil ;
- L'arrêt des transferts d'autorisations de départ du sol vers le bord ;
- Le respect du dictionnaire des filières, des contours et des contenus métiers garantissant un parcours professionnel et interdisant une polyvalence accrue ;
- L'abandon des organisations du travail de type EML (Equipe Mobile de Ligne) et de structures d'établissements mono produit (ESV, EST...) ;
- L'arrêt de la mise en œuvre du dispositif des portes d'embarquement.

Nous restons disponibles pour engager avec vous de véritables négociations dans l'intérêt des cheminots.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos salutations respectueuses.



Cyril CAPDEVIELLE  
Secrétaire Fédéral

